



Règlement – Infos utiles - Consignes - 2017

Version 1 du 24.01.2017.

Avant le départ, veuillez consulter les mises à jour sur www.panathlon-chablais.ch

Toute désignation de personne s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

Art. 1. Organisation

Le Panathlon Club Chablais (PCC, si après) organise le premier dimanche de mai, depuis 2016, la Course des deux chapelles (Cd2c), afin de récolter des fonds et de se faire connaître.

Le Panathlon International - Club du Chablais vaudois et du Chablais valaisan, est une association libre, sans but lucratif, juridiquement reconnue. Les buts de ce club service sont éthiques et culturels. Une commission est en charge de l'organisation de la manifestation.

Club organisateur, le PCC est membre de la Fédération suisse d'athlétisme Swiss Athletics, de la Fédération valaisanne d'athlétisme FVA - WLV et des sociétés locales de la Ville de Monthey.

Art. 2. La course

La 2^e édition de la Course des 2 chapelles a lieu le dimanche **7 mai 2017**.

Cette course à pied caritative en montagne est une étape de la **Coupe valaisanne de la montagne (CVSM)** de la Fédération Valaisanne d'Athlétisme (FVA).

Le parcours relie les chapelles du Pont à Monthey (Valais – Suisse) et des Giettes, selon l'art. spécifique de ce règlement.

La course est inscrite au calendrier de Swiss Athletics (cat. 2) et compte comme Swiss Running Trophy: Trophy de course + Trophy de walking + Trophy d'écolier. 50 centimes par participant dès 14 ans sont versés pour la promotion du Sport pour tous de Swiss Athletics.

La course est à l'agenda des animations des Giettes de Monthey Tourisme.

Art. 3. Règlements CVSM, Swiss Running Trophy, etc.

Les règlements en vigueur, notamment ceux de la Coupe valaisanne de la montagne (CVSM) et de Swiss Athletics, ainsi que les prescriptions cantonales et communales, font foi.

Les classements et modalités de la CVSM sont à consulter sur le site www.fva-wlv.ch.

Les classements, modalités et avantages de Swiss Athletics sont à consulter sur le site www.swiss-running.ch/trophy



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

Art. 4. Participation

La course est ouverte aux licenciés ou non licenciés, coureurs ou marcheurs, jeunes et moins jeunes, en excellente santé et convenablement entraînés, dans différentes catégories. Le nombre de participants est limité.

Art. 5. Catégories

Coureurs:

• Ecoliers 1 / Ecolières 1	2008 – (2012)	9 ans et moins	U10MW
• Ecoliers 2 / Ecolières 2	2006 – 2007	10 - 11 ans	U12MW
• Ecoliers 3 / Ecolières 3	2004 – 2005	12 - 13 ans	U14MW
• Cadets 1 / Cadettes 1*	2002 – 2003	14 - 15 ans	U16MW
• Cadets 2 / Cadettes 2*	2000 – 2001	16 - 17 ans	U18MW
• Juniors H / Juniores F	1998 – 1999	18 - 19 ans	U20MW
• Elites H / Elites F	1978 – 1997	20 - 39 ans	U23MW-MW-MW35
• Hommes 1 / Dames 1	1968 – 1977	40 - 49 ans	MW40-MW45
• Hommes 2 / Dames 2	1958 – 1967	50 - 59 ans	MW50-MW55
• Hommes 3 / Dames 3	(1900) – 1957	60 ans et plus	MW60-MW65+

Marcheurs et familles:

- Touristes walking et nordic walking avec bâtons, chronométrage sans classement (liste alphabétique)

*PromoG et PromoF (15-17 ans): classement distinct de la Coupe valaisanne (CVSM).

Coureurs: selon le règlement de la CVSM. Des classes d'âge supplémentaires sont utilisées pour l'établissement du classement cantonal. Bâtons uniquement en cat. Touristes.

Pour la CVSM, l'âge est déterminé par la date de naissance prise comme référence dès la première participation.

L'orthographe du nom et du prénom doit être identique pour les différentes courses de la CVSM. La date de naissance (JJ.MM.AAAA) et le lieu de résidence exacts doivent être indiqués à l'inscription.

Couleur de fond des dossards:

- Vert = écolières 1 et écoliers 1
- Jaune = écolières 2 et écoliers 2
- Rouge = écolières 3 et écoliers 3
- Noir = cadets, juniors, hommes
- Rose = cadettes, juniores, femmes
- Bleu = touristes



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

Art. 6. Parcours

Destiné aux **cadets, juniors, adultes, vétérans et touristes**, le parcours Monthey - Les Giettes est accessible à tout le monde, aussi bien les spécialistes que les familles. Il est composé de routes goudronnées et de sentiers de randonnée.

Départ des **coureurs et touristes**:

Chapelle du Pont, CH-1870 Monthey (Place de l'Hôtel-de Ville / Rue des Granges).

429m d'altitude.

Distance: **4km890 et 700m de dénivellation.**

Cheminement: Rue des Granges, pont couvert, Route de Choëx, La Combasse, Route de Champian, La Condémine, La Loëx, Prafenne et Route de Vérossaz.

- Cadets 1 / Cadettes 1 4km890 / 700m de dénivellation
- Cadets 2 / Cadettes 2 4km890 / 700m de dénivellation
- Juniors H / Juniores F 4km890 / 700m de dénivellation
- Elites H / Elites F 4km890 / 700m de dénivellation
- Hommes 1 / Dames 1 4km890 / 700m de dénivellation
- Hommes 2 / Dames 2 4km890 / 700m de dénivellation
- Hommes 3 / Dames 3 4km890 / 700m de dénivellation
- Touristes 4km890 / 700m de dénivellation

Destinée aux **écoliers**, une boucle d'environ 900m pour 80m de dénivellation, à 60m de la ligne d'arrivée des Giettes, est composée de sentiers de randonnée et de routes goudronnées. Nouveauté 2017, cette boucle remplace le départ intermédiaire à Prafenne.

Cheminement: Chemin de la Croix, Chemin de Bronnes, Route de Vérossaz (rejoint la fin du parcours depuis Monthey).

- Ecoliers 1 / Ecolières 1 1 tour 960m / 80m de dénivellation
- Ecoliers 2 / Ecolières 2 2 tours 1860m / 150m de dénivellation
- Ecoliers 3 / Ecolières 3 3 tours 2760m / 220m de dénivellation

Arrivée pour tous: **Chapelle des Giettes / Chalet Cazot**, route de Vérossaz 82, CH-1871 Les Giettes. 1109m d'altitude.

Les participants sont priés de faire **attention au trafic routier** malgré la présence de bénévoles aux carrefours, de **respecter l'environnement** et de suivre les **chemins balisés** par l'organisateur, pour des raisons de sécurité et d'équité sportive.

Le jour de la course, des drapeaux indiquent le cheminement, une moto ouvre la course au départ de Monthey et un coureur ouvre les courses des écoliers.

Un "marcheur-balais" ferme la course. Il n'y a pas de meneurs d'allure.

Marquage de chaque kilomètre depuis le départ.

Le détail du **parcours est sur notre site internet** www.panathlon-chablais.ch sous forme de tracé interactif, de vidéos, et de profils.



Art. 7. Finances

Les bénéfices sont versés à de jeunes sportifs du Chablais.

Tarifs des inscriptions:

	Jusqu'au 4 avril 2017	Jusqu'au 3 mai 2017	Sur place jusqu'à 10h00
• Ecoliers 1 / Ecolières 1	offert	offert	10.-
• Ecoliers 2 / Ecolières 2	offert	offert	10.-
• Ecoliers 3 / Ecolières 3	offert	offert	10.-
• Cadets 1 / Cadettes 1	25.-	30.-	35.-
• Cadets 2 / Cadettes 2	25.-	30.-	35.-
• Juniors H / Juniores F	25.-	30.-	35.-
• Elites H / Elites F	25.-	30.-	35.-
• Hommes 1 / Dames 1	25.-	30.-	35.-
• Hommes 2 / Dames 2	25.-	30.-	35.-
• Hommes 3 / Dames 3	25.-	30.-	35.-
• Touristes	25.-	30.-	35.-

Les montants sont en francs suisses (CHF).

Inclus: pasta-party, transport des sacs à l'arrivée, transport des Ecoliers, diplôme à imprimer soi-même et 50 centimes pour le Sport pour tous de Swiss Athletics.

Tarifs des bus navette:

- Ecoliers: montée aux Giettes et descente retour à Monthey: inclus (à réserver**)
- Accompagnants: montée aux Giettes et descente retour à Monthey: CHF 5.-
- Coureurs et touristes: descente retour à Monthey: CHF 5.- (à réserver**)

** à réserver / payer lors de l'inscription on-line. Accompagnants: paiement sur place

Sur le site du chronométreur www.M50-chrono.ch, possibilité de majorer volontairement la taxe d'inscription par le versement d'un **don** (5.- / 10.- / 15.- / 20.- / 30.- / 50.- / 100.-), en faveur des jeunes sportifs parrainés par l'organisateur.

Des frais (frais de traitement et frais administratif) pour le paiement sécurisé sont prélevés par le chronométreur, en fonction du moyen de paiement choisi lors de l'inscription on-line (PostFinance, Visa, MasterCard ou virement bancaire, sur facture payable à 10 jours).

Un code de réduction obtenu dans le cadre d'un partenariat doit être saisi dans le champ dédié lors de l'inscription sur le site du chronométreur.

Majoration des tarifs lors de l'inscription ou du paiement sur place jusqu'à 10h00.

La course ayant un but caritatif, en aucun cas la finance d'inscription n'est remboursée, sauf si l'assurance annulation proposée par le chronométreur a été payée lors de l'inscription.



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

Art. 8. Inscriptions on-line

S'inscrire par internet est simple et cela facilite l'organisation de la course!

Processus d'inscription, étape par étape:

- 1) Ouvrir le site des organisateurs **www.panathlon-chablais.ch**, sous "Course"
- 2) Prendre connaissance des indications et des règlements
- 3) Cliquer sur le lien d'inscription on-line du chronométrateur www.MSO-chrono.ch
- 4) Vous connecter à votre compte MSO ou créer un compte gratuit
- 5) Choisir la Course des deux chapelles du 07.05.2017, puis votre catégorie, vos options
- 6) Ajouter votre inscription au panier
Pour inscrire vos enfants, vos amis ou les coureurs de votre team avec votre compte MSO, vous devez lier ces comptes avec le vôtre. Lisez les explications dans l'aide de MSO.
- 7) Choisir le moyen de paiement sécurisé: PostFinance, Visa, MasterCard ou virement bancaire ou facture payable à 10 jours
- 8) Recevoir une confirmation de MSO par e-mail

En cas de questions ou de problèmes concernant le formulaire d'inscription, votre compte ou profil, le paiement ou l'assurance annulation, **veuillez contacter directement la hotline du chronométrateur** sur le site www.MSO-chrono.ch/fr/contact, par téléphone au +41 (0)32 493 32 61, ou par e-mail à support@mso-chrono.ch

Par son inscription, le concurrent accepte ce présent règlement, celui de la CVSM, les indications de l'organisateur et du chronométrateur.

L'inscription ne sera effective qu'après réception du paiement.

Délai d'inscription en ligne: mercredi 3 mai 2017 à 23h59.

La liste provisoire des participants, avec la mention du paiement effectué, est publiée sur le site du chronométrateur.

Art. 9. Horaires des départs et des transports depuis Monthey

Coureurs à Monthey: **10h30**

Touristes (walking et nordic walking) à Monthey: **10h35**

Ecoliers aux Giettes:

- Ecoliers 1 / Ecolières 1 **11h45**
- Ecoliers 2 / Ecolières 2 **12h00**
- Ecoliers 3 / Ecolières 3 **12h20**

L'accès en voiture et le parage aux Giettes sont limités.

Les Ecoliers inscrits sont transportés en bus au départ, en priorité, depuis Monthey **dès 9h30**.

Les accompagnants peuvent payer le bus sur place.

Dernier départ de la navette à 10h15, devant le Restaurant Capri.



Art. 10. Remise des dossards et inscriptions sur place

Bureau des inscriptions et de remise des dossards: **de 8h à 10h**, salle du **Restaurant Le Capri**, rue du Pont 2 (Place de l'Hôtel-de Ville), CH-1870 Monthey. A proximité de la ligne de départ. Y compris pour les Ecoliers dont les départs sont aux Giettes.

Païement en francs suisses exclusivement (CHF).

L'inscription ne sera effective qu'après réception du païement.

Autres points, selon les art. spécifiques ("Finances", etc.) de ce règlement.

Art. 11. Dossards

Chaque participant reçoit une enveloppe avec:

- son dossard
- des coupons:
 - o 1 bon "pasta-party" pour l'assiette de pâtes offerte à l'arrivée
 - o 1 coupon de tombola à déposer dans l'urne à l'arrivée
 - o 1 autocollant à fixer visiblement sur le sac d'habits
 - o éventuellement (si payé): 1 ticket pour la descente retour en bus navette
- un **transpondeur** (puce) à accrocher à une chaussure, **à rendre à l'arrivée**
- des épingles

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre de manière visible tout à long de la course.

Pour ceux inscrits à l'avance, le **dossard est personnalisé** (prénom imprimé).

Aucun participant ne sera admis au départ s'il n'est pas en possession d'un dossard retiré et payé avant la fermeture du bureau de remise.

Art. 12. Transport des sacs d'habits

Transport d'un sac de taille raisonnable: **coller le coupon** (remis avec le dossard) sur le sac et le **déposer jusqu'à 10h15** dans le bus signalé au départ, devant le Restaurant Capri, sans surveillance!

Sacs à récupérer à la Chapelle des Giettes à l'arrivée, sans surveillance!

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de casse ou de vol.

Art. 13. Vestiaires et WC au départ

Vestiaires au départ: de **8h30 à 10h15**, **Maison du sel**, rue du Bourg-aux-Favre 26, CH-1870 Monthey. A 100m du départ / bureau de remise des dossards.

Des WC publics sont disponibles en ville.



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

Art. 14. Vestiaires à l'arrivée, cantine

Vestiaires à l'arrivée et douches limitées: **Chalet Cazot**

Cantine: une assiette de pâtes incluse dans le prix d'inscription (nature, fromage, bolognaise). Saucisses grillées avec salade, raclette, boissons et gâteaux vendus en faveur de sportifs soutenus par le Panathlon. Tarifs affichés sur place.

Art. 15. Retour à Monthey, transports en bus navette

Bus pour la descente depuis Les Giettes après la course, dès 12h30 puis après la distribution des prix, jusqu'à 16h. Tarifs: selon art. "Finances " de ce règlement.

Les coureurs et marcheurs qui redescendent à pied à Monthey avant la fin de la manifestation sont priés de laisser la **priorité à ceux qui montent**. Après la fermeture de la course, il n'y a plus de bénévoles ni sur le parcours ni aux carrefours.

Veillez prendre note que la réservation et le paiement du trajet en bus navette ne garantissent pas une place au moment désiré. Nous comptons sur votre **patience** entre les rotations de bus.

Art. 16. Résultats et diplôme

Temps de course déterminé par le passage du transpondeur (puce) sur le tapis de chronométrage électronique à l'arrivée (pas de tapis aux départs).

Résultats provisoires **en direct** depuis notre site internet www.panathlon-chablais.ch et affichés à l'arrivée. Tous les classements après l'épreuve aussi sur www.MSO-chrono.ch.

Diplôme personnel avec résultat à télécharger et à imprimer en souvenir chez soi, depuis le site www.MSO-chrono.ch. En savoir plus: www.panathlon-chablais.ch.

Photos et vidéos suivront sur notre site internet et sur les réseaux sociaux.

Si un participant constate une erreur dans ses données personnelles, il doit avertir l'organisateur dès la publication.

Art. 17. Distribution des prix et tombola

Remise des prix à tous les écoliers et notamment aux 5 premiers des catégories coureurs. Distribution dès **13h30** au Chalet Cazot.

Tirage au sort des dossards avec plusieurs lots et bons d'achat à gagner. Coupon disponible sur le dossard, à déposer jusqu'à 13h00 dans l'urne à l'arrivée et présence obligatoire lors du tirage.

Partenariat: des dossards gratuits pour la course La Montheysanne 2017 seront offerts aux premières féminines!



Art. 18. Météo, annulation et équipement

La course a lieu par n'importe quel temps, mais peut être annulée ou interrompue pour des raisons extrêmes de force majeure.

Les participants doivent porter un équipement et des chaussures appropriés aux conditions météorologiques et à un environnement de type alpin.

Art. 19. Ravitaillements et premiers secours

Ravitaillement intermédiaire (eau) + poste de Samaritains: La Loëx (après le 3^e km).

Ravitaillement à l'arrivée (eau) + poste de Samaritains: devant le Chalet Cazot.

Art. 20. Temps limite et abandon

Fermeture du contrôle d'arrivée à 12h45.

Les participants qui abandonnent sont priés de s'annoncer auprès de l'organisateur (pour des raisons de sécurité) et de restituer leur transpondeur (puce) au chronométreur.

Art. 21. Nombre de participants

Pour des raisons de sécurité et d'aire d'arrivée restreinte, le nombre de participants maximum est fixé à 500, toutes catégories confondues.

Les inscriptions seront fermées quand cette limite sera atteinte.

Art. 22. Accès, parkings, restrictions de circulation

Accès au départ, en train : Gare AOMC Monthey-Ville à 400m, ou Gare CFF à 1km.

Parkings: Place de l'Hôtel de Ville / Château-Vieux / Cotterg (à 400m) / Place d'Armes (à 500m).

Entre Monthey et Les Giettes, la **circulation sera brièvement perturbée** entre 10h30 et midi lors du passage des coureurs et des marcheurs sur le parcours.

Les organisateurs remercient les riverains pour leur bonne compréhension.

Les automobilistes sont priés de suivre les indications des policiers et des bénévoles, notamment pour le **parcage limité aux Giettes**.

Accès à l'arrivée en voiture: **les environs de la Chapelle des Giettes seront bloqués** pour l'arrivée et réservés aux riverains.

Le parcage, limité, s'effectuera notamment le long de la route arrivant de Monthey.

Les routes restent ouvertes à la circulation.

Attention: les routes de Choëx, des Giettes et des Cerniers sont des **routes postales** avec priorité aux cars des TPC. Laissez le passage libre!

Possibilité pour les accompagnants **d'utiliser le bus navette** selon les art. spécifiques de ce règlement.

Pensez au covoiturage et à vous regrouper dans un même véhicule!

En savoir plus sur les transports: www.panathlon-chablais.ch



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

Art. 23. Accompagnateurs et animaux

L'accès en voiture et le parcage aux Giettes sont limités. Veuillez privilégier les bus payants et vous conformer aux indications de parcage.

Les vélos et engins motorisés sont interdits sur le parcours. Il est interdit de participer avec un chien, même tenu en laisse.

Art. 24. Antidopage

Le "Statut concernant le dopage" édicté par Swiss Olympic est applicable.

Art. 25. Assurances et responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, dégât ou de vol. Assurances et frais sont entièrement à la charge des participants.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité. Les mineurs sont placés sous la responsabilité de leur représentant légal.

Art. 26. Obligations

Par son inscription, le concurrent accepte le règlement de la CVSM, les indications et consignes de l'organisateur et du chronométreur, et doit s'y conformer.

Art. 27. Promotions

Aux fins d'encourager la pratique de la course à pied auprès des jeunes athlètes, la CVSM établit un classement distinct pour les garçons (PromoG) et les filles (PromoF) âgés de 15 à 17 ans révolus. Les coureurs sous la limite d'âge inférieure ne sont pas classés.

La course est inscrite au calendrier de Swiss Athletics et compte comme Swiss Running Trophy: Trophy de course + Trophy de walking + Trophy d'écolier. 50 centimes par participant dès 14 ans sont versés pour la promotion du Sport pour tous de Swiss Athletics.

Art. 28. Protection des données

Afin de permettre l'organisation (inscription, paiement, etc.) et surtout le chronométrage électronique, les données personnelles sont utilisées par l'organisateur et le chronométreur. L'organisateur s'interdit de céder les données des participants à des tiers non impliqués dans la course ou à des fins commerciales.

Par son inscription, effectuée par lui-même ou un tiers, le participant donne son autorisation à la publication de son nom, de son prénom, de son année de naissance, de son lieu de domicile, de son club, de son numéro de dossard, de son temps de course et de son classement dans les listes de départ et de résultats de la Cd2c, de la CVSM et de Swiss Athletics.



PANATHLON CLUB CHABLAIS

Unis par et pour le sport

Cette autorisation est valable également pour la publication sur internet, dans les médias écrits et électroniques, pour l'affichage des listes et pour les annonces faites par les speakers.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Les photos et films réalisés dans le cadre de la C2dc peuvent être utilisés sur internet, par des médias écrits et électroniques, dans nos propres moyens de communication, dans des magazines ou des livres sans donner droit à une indemnisation.

Pour toutes demandes particulières et motivées concernant ses données personnelles, les participants peuvent s'adresser par écrit à l'organisateur: Panathlon Chablais, 1870 Monthey.

Art. 29. Fair-play et chartes

Tout est mis en œuvre afin que cette édition se déroule dans les meilleures conditions. Le Panathlon est un mouvement international à buts éthiques et culturels, au service du sport et des sportifs, qui défend le fair-play.

Nous comptons sur l'indulgence des participants et des suiveurs.

Le Panathlon met en avant les chartes "Devoirs des parents dans le sport" et "Droits de l'enfant dans le sport", à télécharger sur www.panathlon-chablais.ch.

Art. 30. Modifications et autres dispositions

Des changements inhérents à l'organisation de la course sont possibles en tout temps. Le site internet du PCC est régulièrement mis à jour et les speakers communiqueront des consignes le jour de la course.

D'autres dispositions sont dans le règlement de la CVSM. Pour tous les cas non prévus, la commission d'organisation du PCC tranchera sans appel.

Des remarques, des critiques, des suggestions, des félicitations :
après la course, **donnez-nous votre avis**, sur notre site www.panathlon-chablais.ch

Merci et bonne course !

Le présent règlement entre immédiatement en vigueur.

Le président de la commission course du Panathlon Club Chablais :

Sylvestre Marclay

Le responsable communication du Panathlon Club Chablais :

Jérôme Genet